



# Fiches de Données de Sécurité

## 1. Identification

**Nom du produit:** OB-COLOR-CRETE LIQ PIGMENT-2,000#RED130  
**Substance:** CLPT P200 615

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Pigment

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.  
2835 Grand-Allee  
Saint Hubert QC J4T 2R4  
CA

### Personne à contacter:

**Téléphone:**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Allergène cutané

Catégorie 1

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	0.92 %
Toxicité aiguë, cutanée	66.1 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	66.23 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	66.1 %

### Éléments d'Étiquetage

#### Symbole de Danger:



**Mot Indicateur:**

Attention



<b>Mention de Danger:</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Conseil de Prudence</b>	
<b>Prévention:</b>	Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Élimination:</b>	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Iron oxide		1309-37-1	50 - <100%
Hexahydro-1,3,5-tris(hydroxyethyl)-s-triazine		4719-04-4	0.1 - <1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins requis

<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche.
<b>Protection personnelle pour les secouristes:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

**Symptômes:** Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

**Dangers:** Données non disponibles.

**Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

**Traitement:** Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)**

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:** En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.



## 7. Manutention et stockage

### Manutention

<b>Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.
<b>Conseils de manipulation:</b>	Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Mesures de prévention des contacts:</b>	Données non disponibles.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

### Entreposage

<b>Conditions de stockage sûres:</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
<b>Matériau d'emballage sûr:</b>	Données non disponibles.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
Iron oxide - Fumée.	PEL	10 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Iron oxide - poussière totales	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Iron oxide - poussière totales	TWA	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)



Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Iron oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Poussières. - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fumée. - en Fe	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fumée. - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Iron oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Iron oxide - Poussière et fumée - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)



Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Iron oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Poussières. - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fumée. - en Fe	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fumée. - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Iron oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Iron oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Iron oxide - Poussière et fumée - en Fe	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Formaldehyde	TWA	0.3 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	CEILING	1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Formaldehyde	STEL	1 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	CEV	1.5 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Formaldehyde	CEILING	2 ppm 3 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Sodium hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Sodium hydroxide	CEV	2 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Sodium hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

**Contrôles Techniques  
Appropriés**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux:** Porter des lunettes de protection/masque facial.

**Protection de la Peau****Protection des Mains:**

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

**Protection de la peau et du  
corps:**

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

**Protection Respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

**Mesures d'hygiène:**

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique:** Liquide

**Forme:** Liquide

**Couleur:** Rouge

**Odeur:** Suave

**Seuil de perception de l'odeur:** Données non disponibles.

**pH:** 9.0 - 10.0

**Point de fusion/point de congélation:** Données non disponibles.

**Température d'ébullition initiale et  
intervalle d'ébullition:** 100 °C 212 °F

**Point d'éclair:** Données non disponibles.

**Taux d'évaporation:** Plus lent que l'éther

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité**

**Limites d'inflammabilité - supérieure  
(%):** Données non disponibles.

**Limites d'inflammabilité - inférieure  
(%):** Données non disponibles.

**Limites d'explosivité - supérieure:** Données non disponibles.

**Limites d'explosivité - inférieure:** Données non disponibles.

**Pression de vapeur:** 17 mmHg (20 °C 68 °F)

**Densité de vapeur:** Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par



<b>Densité relative:</b>	conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs. Approximative 2.1489
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pratiquement insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.





## Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

#### Orale

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Iron oxide DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Hexahydro-1,3,5-  
tris(hydroxyethyl)-s-  
triazine DL 50 (Rat): 1,000 mg/kg

#### Cutané

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Hexahydro-1,3,5-  
tris(hydroxyethyl)-s-  
triazine DL 50 (Rat): > 4,000 mg/kg

#### Inhalation

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Hexahydro-1,3,5-  
tris(hydroxyethyl)-s-  
triazine CL 50 (Rat): 0.371 mg/l

### Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

### Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Iron oxide in vivo (Lapin): non irritant

Hexahydro-1,3,5-  
tris(hydroxyethyl)-s-  
triazine in vivo (Lapin): non irritant

### Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité****Produit:** Données non disponibles.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérigène identifié

**Mutagénécité de la Cellule Germinale****In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:** Données non disponibles.**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques**



**Produit:** Données non disponibles.

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**

**Poisson**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Invertébrés Aquatiques**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la flore aquatique**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Persistance et Dégradabilité**

**Biodégradation**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Rapport DBO/DCO**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation**  
**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.

**13. Données sur l'élimination**

**Méthodes d'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport**

**TDG:**



Non réglementé

**CFR / DOT:**

Non réglementé

**IMDG:**

Non réglementé

**15. Informations sur la réglementation****Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)****Identité Chimique**

Formaldehyde

**Danger(s) selon l'OSHA**

Toxicité aiguë  
Irritation de la peau  
Sensibilisation cutanée  
Inflammabilité  
irritation des voies respiratoires  
Sensibilisation respiratoire  
Cancer  
Irritation oculaire

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::****Identité Chimique**

Formaldehyde  
Sodium hydroxide

**Quantité à déclarer**

100 lbs.  
1000 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé  
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)****Identité Chimique**

Formaldehyde

**Quantité à déclarer**

lbs

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie****ATTENTION**Cancer - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)****Identité Chimique**

Iron oxide

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances****Identité Chimique**

Iron oxide

Formaldehyde

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses****Identité Chimique**

Iron oxide

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island****Identité Chimique**

Iron oxide

**Règlements internationaux****Protocole de Montréal**

Sans objet

**Convention de Stockholm**

Sans objet

**Convention de Rotterdam**

Sans objet

**Protocole de Kyoto**

Sans objet

**VOC:**

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 0 g/l



---

COV - Méthode 310 : 0.00 %



**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.



Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

## 16. Autres informations

<b>Date de la Révision:</b>	10/13/2020
<b>Version n°:</b>	3.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.